



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°193

La Coordination Nationale du FNDC a été informée par voie de presse d'une prétendue proposition de durée de la transition faite par le Conseil National de la Transition (CNT) au Président de la Transition.

La Coordination Nationale du FNDC, soucieuse du retour rapide à l'ordre constitutionnel et de la réussite de la présente transition, rappelle que le CNT conformément à l'article 57 de la Charte de la Transition n'a aucune attribution lui permettant de faire une telle proposition.

Après une analyse approfondie du rapport de la mission des Conseillers du CNT, des termes de référence de la dite mission et du guide d'entretien, il ne ressort nulle part la possibilité pour le CNT de recueillir l'avis des citoyens sur la durée de la transition.

La Coordination Nationale du FNDC regrette donc que le CNT mentionne dans le rapport la prétendue réponse à une question qui ne figure pas dans le guide d'entretien remis aux conseillers.

La Coordination Nationale du FNDC dénonce énergiquement cette démarche du CNT qui consiste à s'arroger une attribution qui ne figure pas dans la charte de la transition et qui viole frontalement l'article 77 de ce texte.

Par conséquent, toute proposition de la durée faite par le CNT sur la base d'une prétendue opinion des citoyens est nulle.

Une telle attitude s'assimile à une manipulation de l'opinion publique. Plus grave, elle est constitutive d'une forfaiture dont les conséquences doivent être tirées par le peuple de Guinée.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons.

Conakry, 29 avril 2022

Coordination Nationale